CLEVELAND ET LEON XIII.

Le cadeau que le président a fait au pape lui a été offert samedi au Vatican par la délégation américaine. Plusieurs membres de la garde-noble en splendides uniformes assistaient à la présentation, ainsi que des attachés de la cour pontificale. L'archevêque Ryan, de Philadelphie, en présentant une superbe copie de la constitution des Etats-Unis, dit, en substance :

"Saint Pere, nous sommes très honorés et très heureux d'avoir été choisi pour offrir à Votre Sainteté ce cadeau qui exprime et témoigne de la vénération du président des Etats-Unis à l'occasion du jubilé de Votre Sainteté lors de son admission au sacerdoce. C'est un hommage rendu à Votre Sainteté par le chef suprême de soixante millions de citoyens—et ce chef a été librement choisi—qui ressent l'immense responsabilité du poste élevé où ses compatriotes l'ont placé, sa dépendance envers le Tout-Puissant, et sa scrupuleuse fidélité à remplir les devoirs importants qui lui incombent. Le président Cleveland est chef respecté du peuple, et il a déclaré solennellement qu'il était convaincu que le christianisme est le fondement de toute civilisation et de l'ordre social le plus parfait qu'il soit donné à l'homme d'atteindre.

Les citoyens américains se gouvernent eux-mêmes, dans la liberté la plus généreuse et la mieux entendue. Ils sont par nature, chrétiens, braves, justes et remplis des meilleurs sentiments qui honorent l'humanité.

Le Christ était le fils d'un charpentier et vécut et sympathisa avec le peuple, lui le roi des rois.

L'église catholique aux Etats-Unis est libre et peut remplir librement sa mission divine, on peut en lire la preuve dans le document que nous venons d'offrir au vicaire de Jésus-Christ.

L'état n'a aucun contrôle sur les cœurs catholiques, et les préjugés séculaires et héréditaires disparaissent graduellement et devront disparaître bientôt.

Nous, Saint-Pere, nous vous demandons de bénir notre jeune république qui a fait de si grandes choses dans l'espace d'un siècle ; nous demandons votre bénédiction pour cette terre découverte par Christophe Colomb, votre sublime compatriote, enfin nous vous prions de bénir notre sage et énergique président.

Puis les assistants s'agenouillèrent pour recevoir la bénédiction du serviteur de Dieu.

Le Pape reçut le don présenté avec une satisfaction evidente, et il admis les délégues en séance spéciale, et parla avec admiration des citoyens américains et de leur digne président.

Puis le Pape fit placer le cadeau avec les cadeaux des rois.

LETTRE DE ROME

3 Janvier 1888.

C'est, vous ne l'oubliez certainement pas le 6 courant qu'aura lieu l'ouverture de l'Exposition des présents offerts au Souverain Pontife, à l'occasion de son jubilé. Un chiffre, tout de suite, vous donnera une idée de leur nombre et de leur richesse. La douane italienne déclarait, il y a quatre ou cinq jours, que la valeur matérielle des objets passés en franchise était de trente et quelques millions. Or, depuis, les envois continuent, redoublent, et tout n'est point arrivé. En outre, ce que le travail et l'art ajoutent au prix de ces trésors n'entre pas dans cette estimation. Et la part de l'Italie n'est point comptée. Que de merveilles !

Mais la plus grande merveille, la merveille incomparable, qui donne un cachet unique à l'Exposition jubilaire et la rendra célèbre à jamais, c'est l'élan d'amour, de vénération, de foi, dont elle est le témoignage splendide et le produit. Songez aux circonstances ; elles n'étaient point propices ; une crise rigoureuse sévit sur le monde entier, les fortunes et les salaires diminuent, l'industrie souffre, le commerce languit, l'agriculture périclite ; le present est sombre, l'avenir est loin d'être rassurant. Il faut penser à tout cela pour se rendre un compte exact de l'admirable et significative manifestation des catholiques. Ils ont voulu, par des honneurs inouïs rendus au Saint-Père, à l'occasion d'une date solennelle, montrer qu'il est toujours, à leurs yeux, le premier souverain du monde, bien avant les autres, et, malgré les temps si durs, ils y ont réussi fort au delà de toute prévision. Ceux qui voudraient croire qu'on exagère, pourront se convaincre, à partir du 6 janvier, qu'il n'en est rien.

L'exposition sera-t-elle prête au jour dit ? Certains journaux ont affirmé le contraire, ont même parlé de désordre absolu. A les entendre, les organisateurs étaient débordés, submergés ; on les retrouverait quelque jour ensevelis sous l'avalanche des présents. Tout d'abord, constatons que, sans le vouloir, ces feuilles, en parlant de la sorte, confirmaient ce que d'autres ont écrit sur l'affluence extraordinaire des hommages. Et puis, si quelques personnes ont éprouvé, à la lecture de ces prétendues informations, un peu d'inquiétude, qu'elles se rassurent : l'exposition est en bonne voie. Grâce à l'obligeance de M. le comte Yvert, arrivé depuis cinq ou six jours, qui fut l'un des principaux organisateurs de l'exposition faite il y a dix ans, lors du jubilé de Pie IX, et dont le zèle intelligent est soutenu, cette fois, par une précieuse expérience, j'ai pu parcourir les vastes galeries et me rendre compte des travaux. Eh bien, l'on sera prêt, et ce sera splendide.

Nous ne voulons pas dire, le lecteur le comprend, que le 6 janvier il n'y aura plus rien à faire, que pas une chasuble, pas un calice ne manqueront à l'appel, que les cent mille et peut être deux cent mille objets reçus seront tous à leur place définitive. Non ; mais le 6 janvier, l'Exposition en ordre, installée avec art et goût, complète dans son ensemble, offrira au Saint Père un coup d'œil admirable, une perspective digne d'être vue par Lui ; elle n'aura plus besoin que de petites retouches, améliorations et additions de détail. Bref, jamais à notre connaissance, exposition n'aura été aussi prête le jour de son ouverture.

Et l'on trouvera, pour peu qu'on y veuille un instant réfléchir, ce résultat prodigieux. Pensez donc à l'abondance des présents et n'oubliez point qu'elle dépasse dix fois ce qu'on attendait. Tout d'abord, on avait cru que deux des vastes galleries du vatican, celle des Tapisseries et celles des Cartes géographiques, suffiraient. Elles suffisent, tout juste, aux envois de la Belgique, de le Hollande, et, sauf quelques exceptions, de l'Orient. Ensuite, pour recevoir et contenir la marée toujours montante, on a résolu d'élever, dans la cour de la Pigna, qui est immense, des constructions provisoires, en bois. Elles sont larges, hautes, presque uniquement éclairées du plafond, afin de laisser le plus d'espace possible, et occupent toute la cour, moins un carré qui reste vide au milieu. On ne comptait pas, en commençant, les faire si vastes, mais la marée grossissait, grossissait, et quand on a eu fini, il a fallu reconnaître que ce n'était point, à beaucoup près, suffisant encore. Une dernière galerie, énorme, prise sur les jardins du Vatican, a été construite alors, et l'on s'en tiendra là. Seulement, sauf pour l'Italie, on devra serrer, beaucoup serrer.

Ces constructions en bois m'ont semblé bien conçues, bien aménagées, d'une suffisante élégance. Le jour y est réparti également, avec sagesse. Il n'y en a ni trop peu, ni trop. A l'intérieur, les planches sont recouvertes d'une couche de peinture gris-perle, agrémentée de quelques ornements discrets. L'architecte a compris que les visiteurs ne viendraient pas pour admirer ses plafonds, mais il a voulu que le cadre, modeste, fût cependant convenable. Il a vraiment su garder la juste mesure.

Nous avons dit, tout à l'heure, que les dons italiens seraient à l'aise. L'Italie partage avec la France, l'Allemagne et l'Autriche, les galeries de la Pigna. Elle en occupe la moitié. Nous ne signalons point du tout cela par esprit de critique. Nous trouvons naturel, au contraire, que les premiers organisateurs de l'Exposition et distributeurs des emplacements, aient favorisé l'Italie, puisqu'ils sont Italiens. On est partout ainsi fait. Nous le mentionnons dans une pensée fort différente : pour ajouter que l'Italie, en somme, bien qu'au large, remplit très dignement, et même très brillamment, la place qu'on lui a laissée. Sans doute, les objets n'y sont pas un peu les uns sur les autres, comme dans les salles réservées à la France ; mais il n'y a point de vide, tous les panneaux, toutes les vitrines et les encoignures sont garnis, magnifiquement garnis, et nous avons remarqué au passage de véritables merveilles d'art et de richesse. Or, n'est-il pas bien significatif que l'Italie, à laquelle, on peut le dire, il est arrivé quelquefois d'être vaincue en générosité,, n'ait pas souffert, en cette grande circonstance, qu'aucune autre nation l'emportât sur elle ? Le monde catholique, en même temps qu'il manifeste son amour à son Père, proteste contre la situation qui est faite à son Chef, et pas un peuple ne se livre avec plus d'ardeur à cette manifestation, à cette protestation, que l'Italie. Ne voilà-t-il point un éloquent plébiscite ?

Après l'Italie, la France. Moins considérable, donc, que celui donné à sa voisine, l'emplacement laissé à la France est très vaste cependant. L'Allemagne et l'Autriche n'occupent pas, nous a-t-il semblé, un aussi grand espace. Hâtons-nous de le dire avec une fierté bien légitime, cet espace est déjà trop rempli. On ne voit plus aucun endroit libre contre les murs, les vitrines sont aussi rapprochées que possible, et les objets ou'elles renferment ne bougeront pas certainement, car ils sont soutenus de tous les côtés. Le goût, du reste, a présidé à cette condensation, et cela forme, pour l'œil, un très joli et très artistique enchevêtrement. Il est facile, néanmoins, de s'y retrouver ; les organisateurs ont si bien fait les choses, que tout ce qui est digne, au milieu d'une telle affluence de richesses, d'être particulièrement distingué, nous a paru être mis en lumière.

Mais les caisses arrivaient toujours. Les déballer, c'était impossible. On ne savait plus seulement où les déposer. En vain les organisateurs avaient-ils, dès l'origine, établi que les dons de plusieurs couvents, de France, qui ont leur maison-mère en Italie, figureraient dans l'Exposition italienne, la place indispensable, même pour entasser, manquait. Il y avait, on peut le dire, cas d'abondance majeure. Alors on a resolu que le trop plein de nos présents serait deversé autre part, et l'on a mis un large espace de la galerie prise sur les jardins du Vatican à la disposition des organisateurs français.

On comprendra que nous ne voulions point, aujourd'hui, entrer dans les détails. C'est presque impossible ; nous en sommes encore à la période, transitoire, de formation. Si tels diocèses, comme ceux, par exemple, de Nevers, de Versailles, de Reims, de Constantine, de Tours, sont absolument prêts, ou peu s'en faut, tels autres ont encore bien à faire, et l'on ne peut apprécier que très vaguement l'effet que leurs envois produiront. Si le modèle d'orfue de Cavallé-Coll, qui a obtenu la grande médaille à l'exposition des arts décoratifs, est en place, ainsi que la statue d'Urbain II, le magnifique meuble des frères de Saint-Nicolas, la superbe peau de lion de Constantine, et mille autres présents admirables ; il y en a d'aussi splendides qui ne sont pas encore placés, ni même arrivés : nous serions incomplet, injuste ; nous préférons attendre.

Avec ceux de l'Italie et de la France, le dons de l'Allemagne et de l'Autriche sont exposés,—rappelons-le,—dans les galeries de la Pigna. L'Allemagne et l'Autriche seront prêtes. Constatons qu'elles remplissent abondamment, et très richement, la place qu'elles ont obtenue. Il y a, dans ces deux parties, un grand nombre de choses, et des choses de toute beauté.

L'immense galerie du jardin n'offre pas encore un coup d'œil aussi féérique. L'ouvrage y est moins avancé. La Suisse et l'Espagne étalent déjà, en bon ordre, une quantité considérable de superbes présents, mais l'Angleterre et l'Amérique sont un peu en retard. Signalons, au bout de la galerie, la très curieuse et très intéressante Exposition orientale des missionnaires capucins. Les autres dons venus de l'Orient sont placés, comme nous l'avons dit, dans la galerie des Cartes géographiques. A côté se trouvent les présents de la Belgique et ceux de la Hollande, et cette partie de l'Exposition sera parfaitement digne de tout le reste. Et qu'on ne craigne point la monotonie. Chaque nation ayant eu ses représentants pour organiser les choses à leur goût, il en résulte une réelle variété. Les splendides cadeaux des empereurs, rois, princes et présidents au premier d'entre eux, sont dans le *bracchio nuovo*. Bref, l'on sort ébloui, ayant ces paroles sur les lèvres ; le Pape est aimé, respecté, il est grand, il est Roi !

P. V.

CONTESTATION D'ÉLECTION

Comté de Laval

Hier était le jour fixé pour l'audition au mérite devant la cour de Revision, de la contestation d'élection du comté de Laval.

Les honorables juges Johnson, Gill et Loranger présidaient.

MM. F. X. Choquet et Geoffrion, C. R., représentaient le requérant. L'honorable M. Lacoste, C. R., et M. Pagnuelo, C. R., representaient le défendeur.

Avant de procéder à l'audition du mérite de la cause, l'honorable M. Lacoste dit qu'il avait une motion à présenter, concluant au rejet des dépositions du requérant, parce que ces dépositions n'avaient pas été lues aux témoins.

L'argument de l'honorable M. Lacoste peut se résumer comme suit :

Les dépositions doivent être lues. L'ordonnance de 1667, titre 22, article 16, dit : "La deposition du témoin étant achevée, *lecture lui en sera faite.*" Les articles de notre code de procedure, qui reproduisent cette disposition de l'ordonnance sont les articles 264 et 293, qui prescrivent dans le premier cas que les notes de la preuve seront lues et dans le second que la déposition sera lue.

L'acte 47 Vict., ch. 3, sect. 4, qui pourvoit à l'emploi des sténographes à l'enquête devant le juge déclare :

"The judge may order that the notes of evidence may be read to the witness and corrected, sitting the court, if necessary."

Cet amendement ne détruit pas la première partie de l'article qui oblige dans tous les cas à lire la déposition.

L'acte des élections contestées de 1875, sect. 51, dit que le juge pourra employer un sténographe, que ce stenographe sera assermenté par le juge et les notes transcrites qu'il donnera des différents témoignages seront faites et certifiées par lui exactes sous le serment qu'il aura ainsi prêté.

Par les sections 9, 11 et 13 du même acte, la cour des élections contestées est assimilée à la cour Superieure, et partant les règles de procédure de la cour Supérieure doivent être suivies par la cour d'Election.

La formalité de la lecture est substantielle ; elle comporte avec elle la garantie que ce qui est contenu dans la deposition, est bien tout ce que le témoin a dit. Près de trente affidavits produits avec la motion du défendeur démontrent que des erreurs ont été commises par le sténographe. La cour ne peut équitablement baser un jugement sur une preuve comme celle-là. Dans la cause de Missisquoi, le tribunal a admis que la lecture était nécessaire. Voici les remarques de Son Honneur le juge Johnson dans la cause de Missisquoi :

"The respondent's counsel argued with great force that the law of the country requires all depositions of witnesses to be read over to them. That is the law, as I understand. I know of nothing, and I have heard nothing to make me change the opinion I have always entertained that the law of this country requires il all judicial proceedings, as well in a provincial election court as elsewhere, that depositions of witnesses, to have the caracter of evidence should be read to the witnesses depositing, have heard no authority to make me change my opinion as to the necessity of the reading."

Si la lecture était nécessaire, son défaut entraîne inévitablement la nullité de la déposition.

Maintenant, quand doit se faire cette lecture ?

Thomine Desmazures (pages 473, 474, 476) démontre que la lecture doit être faite immédiatement après que le témoin a donné son témoignage.

M. Geoffrion répond en s'appuyant sur la sect. 51 de l'acte des élections contestées et soutient qu'il n'est pas nécessaire de lire aux témoins les notes du sténographe qui est assermenté. Il cite la cause de Lalonde et Archambault.

Il conclut en disant que si la Cour en venait à la conclusion que les dépositions doivent être lues, elle a le pouvoir d'ordonner que telle lecture soit faite maintenant.

M. Pagnuelo, C. R., réplique, et la motion est prise en *délibéré*.

PROVINCE DE QUÉBEC

SAINT-DENIS—M. l'abbé O'Donnell, curé de Saint-Denis, doit s'embarquer du Havre, le 28 courant, pour revenir au Canada.

TROIS-RIVIERES — M. le curé des Trois-Rivieres est parfaitement remis de son indisposition et après quelques jours de repos encore, il reprendra les travaux de son ministère.

LEVIS—Trois locomotives viennent d'être ajoutées au matériel roulant de l'intercolonial pour la section-est de Lévis à Sainte-Flavie, P. Q. Quoique tres unies et ayant coûté bon marche, ces locomotives sont tres puissantes et tres rapides.

SAINT-HYACINTHE — La société Philharmonique donnera un grand concert, mardi, le 31 janvier courant, à l'Hôtel-de-Ville, M. Prume sera, sans contredit, la plus grande figure de la soirée, son mérite et ses talents sauront enlever les applaudissements.

NOTRE-DAME DES BOIS — Messieurs Almérique Quintal et Arthur Marsan, de Saint-Valérien, viennent de prendre des arrangements pour installer ici, au printemps prochain, une fromagerie de première classe. Elle sera établie sur la ferme de notre intelligent concitoyen, M. F. X. Dufresne, le premier pionnier de la paroisse et celui qui y fit tomber le premier arbre.

TEMISCOUATA—La société d'agriculture du comté de Témiscouata, à une session générale tenue le 21 décembre, a nommé ses directeurs et ses officiers. M. Mailloux, régistrateur, a été élu président ; William Chamberland, de Fraserville, vice-président, en remplacement de Chs. G. Bertrand, de la maison commerciale de "Chs. Bertrand et Cie," et L. N. Gauvreau, N. P., secrétaire-trésorier, réélu, M. Napoléon Rioux écr, de Trois-Pistoles, fit adopter des remerciements au populaire député fédéral.

KAMOURASKA— Les funérailles du vénéré M. Hebert, ont été très imposantes, vendredi matin, à Kamouraska. Le concours des membres du clergé et des laïques était très considérable, malgré un temps peu favorable. Au nombre des membres du clergé qui assistaient à cette funèbre cérémonie, étaient Mgr Pâquet, recteur de l'Université Laval ; Mgr, Poire, M. le grand-vicaire Marechal, de Montréal ; M. le grand-vicaire Langevin, de Rimouski ; M. Soucy, vice-sup. du college de Sainte-Anne, et tous les curés des paroisses environnantes.

Son Eminence le cardinal archevêque a officié. M. Beaudet, le nouveau curé de Kamouraska, et M. l'abbé Leclerc, de Fraserville, ont fait diacre et sous-diacre. Après l'absoute, Son Eminence a prononcé l'oraison funèbre du défunt. Le corps a été déposé sous la chapelle Saint Joseph, du côté de l'Epitre.

FRASERVILLE—Des lettres patentes ont été émises incorporant MM. Damase Rossignol, médecin, Narcisse Gauvin, marchand, Charles Eugène Pouliot, avocat, George Lemieux, marchand, Charles François Bouchard, tous de la ville de Fraserville, Charles Bertrand, marchand, de la Paroisse de l'Isle verte, et Henri Lortie, voyageur de commerce, de la cité de Québec, sous le nom de "La compagnie de chaussure de Fraserville dans le but de manufacturer des chaussures.

—L'ouverture officielle du chemin de fer Temiscouata doit être considérée comme un événement important pour les citoyens de cette partie du comté qu'il traverse.

Fraserville est aujourd'hui dotée d'une nouvelle artère commerciale. Désormais nous aurons une communication directe avec le réseau de voies ferrées du Nouveau-Brunswick ; nos relations commerciales avec les belles et fertiles paroisses qui bordent les rivières Saint-Jean et Madawaska pourront que s'accroître davantage. Nous n'aurons plus qu'environ 300 milles à parcourir pour atteindre la ville de Saint-Jean, tandis que par l'Incercolonial nous en avions 460 au moins.

L'HONNEUR MILITAIRE.

Tous les journaux ont raconté la mort touchante de ce jeune soldat du 89e, caserné au Château-d'Eau. Le pauvre garçon, dans un moment d'ivresse, et afin de faire rire ses camarades, a pris, à la devanture d'un magasin, un tout petit carnet valant à peine dix centimes.

On l'accuse de vol, on le menace du conseil de guerre. On va le conduire à la prison du quartier. Le soldat proteste avec indignation : il se voit déshonoré ; courant à une fenêtre, il crie à ses camarades : "Adieu, amis, adieu ; je ne suis pas un voleur !" et se précipite dans le vide de la hauteur d'un deuxième etage.

Transporté mourant à l'hôpital militaire, il demande aussitôt à voir son capitaine ; il lui déclare qu'il a mieux aimer sauter que de passer pour un voleur et de salir ainsi son uniforme.

"Mon capitaine, ajoute-t-il, je vous en supplie, dites-moi que je suis innocent, et je mourrai tranquille"

L'officier, très-ému, pour toute réponse, serre la main du soldat, qui, peu après, rend le dernier soupir.

On ne pourra jamais assez se figurer combien le sentiment du devoir et de l'honneur bat sous cette humble capote grise du soldat français.

Alors que dans l'armée anglaise, armée toute mercenaire, le soldat ne comprend que les stimulants du gin et du rosbif ; alors que, dans l'armée allemande, de vieux soldats se laissent docilement rouer de coups par les jeunes officiers, notre troupier a, avant toute chose, le culte de son drapeau et de ses épaulettes.

"Vous êtes une armée d'officiers", disait le soir de Solférino un officier autrichien prisonnier, frappé de l'intelligence et de l'esprit d'initiative de nos simples soldats.

En effet, quelle que soit l'époque où nos soldats aient existé, quel que soit le drapeau qu'ils aient suivi, c'est toujours le même sang ardent et enthousiaste, c'est le même courage et le même sentiment d'honneur.

Elle était brave, dévouée, et comprenait bien le sentiment de l'honneur ; cette armée qui vainquit à Agnadel, où, un moment accablée par le nombre, son infanterie (infanterie toute française) répondit à l'appel de la Trémoille : "Enfants, le Roi vous voit !" en se précipitant sur les ennemis et en les écrasant à son tour ; qui vainquit à Fribourg en s'élançant dans les retranchements impériaux où Condé avait lancé son bâton de commandement ; qui vainquit encore à Denain, où Villars jouait le salut de la France !

A la fin du règne de Louis XV, alors qu'on était engoué des institutions de Frédéric de Prusse, le ministre de la guerre voulut introduire dans notre armée les punitions corporelles.

Un grenadier répondit un jour à son capitaine, qui le menaçait d'un coup de plat de sabre :

"Mon capitaine, je ne connais dans le sabre que le tranchant et la pointe !"

"Périsse cent fois cette ordonnance, dit à ce propos au ministre de la guerre un prince de Condé, mais vive à jamais l'honneur du soldat ! Cette noble race du soldat français, on peut la mener au bout du monde avec des paroles, on la punit ou on la récompense d'un regard. Si vous avilissez ce soldat à ses propres yeux, irez-vous encore lui parler d'honneur et de gloire ? Croyez-vous que ce soit à coups de bâton. Qu'à Rocroi et à Fontenoy l'on ait précipité nos Français sur les vieilles bandes espagnoles et sur la colonne anglaise ? Contentons nous d'être Français comme on l'était dans ce temps-là."

***

Un jour, un soldat est envoyé par Vauban pour examiner un poste, y reste longtemps malgré le feu de l'ennemi, et reçoit même une balle dans le corps. Il retourne toutefois rendre compte de ce qu'il a observé et le fait avec une grande tranquillité, quoique le sang coule abondamment de sa blessure.

Vauban veut le récompenser en lui offrant de l'argent ; mais le soldat le refuse, en ajoutant que cela gâterait son action.

Un officier du régiment de Champagne, voulant tenter une reconnaissance périlleuse, demande douze hommes de bonne volonté et renouvelle trois fois sa demande sans obtenir une réponse.

—Eh quoi ! s'écrie-t-il, surpris de ce silence, est-ce que l'on ne m'a pas entendu ?

—Vous l'avez été, reprend une voix ; mais qu'appelez-vous douze hommes de bonne volonté ? Ici, nous le sommes tous ; c'est à vous de choisir.

***

En 1805, le lendemain du passage du Lech, Napoléon 1er, passant les dragons en revue, se fait présenter le cavalier Marente, qui, la veille, a sauvé son capitaine emporté par le courant du fleuve, bien que celui ci l'ait fait casser, peu de jours auparavant, de son grade de sous-officier.

—Tu es un brave homme, lui dit Napoléon ; ton capitaine t'avait casse ; il avait eu raison. En lui sauvant la vie, tu lui as prouvé que tu n'avais pas de rancune. C'est bien ; l'un et l'autre vous êtes quittes. Mais moi, je ne le suis pas envers toi ; je te nomme maréchal des logis, et je fais chevalier de la Légion d'honneur.

—Merci, mon empereur, répond le brave Marente, mais je n'ai fait que mon devoir. Mon capitaine m'avait cassé pour quelques fautes de discipline, mais il sait que j'ai toujours été un bon soldat.

***

Dans la retraite Russie en 1812, et pendant une marche d'Orcha vers Borizoff, deux marins de la garde ont été coupés de leur colonne par une nuée de Cosaques. L'un de ces marins veut se rendre ; son camarade de menace de le tuer s'il a cette lâcheté.

L'autre n'en tient compte ; mais à peine s'est-il jeté au milieu de la mêlée que son frère d'armes l'etend mort d'un coup de fusil et parvient, quant à lui, a rejoindre, tout en combattant, la troupe dont il fait partie.

***

Pour terminer, cette dernière anecdote, qui a été racontée par un brave soldat du nom de Naudin, maître d'armes au 99e de ligne :

C'était en Prusse, pendant l'hiver de 1870, à Stetin, je crois. Parmi nos soldats prisonniers, quelques-uns s'exerçaient à la canne, à la boxe et à l'escrime. Pour amuser les habitants de cette ville, le général allemand eut l'idee de faire mesurer ces soldats avec les maîtres et prévôts prussiens, dans une representation au théâtre de la ville.

Nos braves troupiers, heureux de pouvoir prendre ainsi une petite revanche sur ces ennemis abhorrés, se rendent avec empressement à cette représentation. Pendant toute la journee, nos agiles "Gaulois" cribient les lourds "Germains" de coups de canne ou de fleuret.

A un moment, les spectateurs, absolument enthousiasmés par la grâce et l'adresse de nos soldats, font pleuvoir sur la scène une grêle de pièces de monnaie : cuivre, argent et même quelques fréderics d'or. Le plancher en est littéralement couvert. Il y a là une somme considérable.

Nos pauvres prisonniers sont privés de tout, à peine vêtus, et manquent même du strict nécessaire. Et pourtant, ne se baisse pour ramasser l'argent qui est à leurs pieds, apprenant ainsi à ces vainqueurs que dans aucun cas, et surtout d'un ennemi, un soldat français ne reçoit l'aumône.

En vain, tous les spectateurs les excitent à prendre cet argent, quelques uns même leur reprochent cette noble fierté ; pas un ne succomba à cette tentation.

Nos soldats, avec ce sentiment de l'honneur inné à notre race, apprenaient aux Teutons que, même au sein du malheur, ils avaient toujours conservé le respect d'eux-mêmes et n'étaient pas des mendiants.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANÇAISES sont en usage et recommandées par des milliers de Dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli ; enlèvent les règles ; assurent la régularité ; sont douces, agréables au goût et d'un excellent effet. Paquets envoyés par la malle à l'abri de toute indiscrétion sur réception de $2.00. Toute correspondance est confidentielle. Adresser : COMPAGNIE DE MEDECINE DE TORONTO, B. P. Boîte 576, Toronto, Ont. 24-1—88-89

STEWART & FLECK jr

Manufacturiers de toute description de

MACHINES pour MOULINS

Roues d'air, Engins à vapeur, Bouilloires, Chèvres (*derricks*), ouvrages en fonte pour Constructeurs, Colonnades, Pompes à vapeur et matériaux pour les Mineurs.

"VULCAN IRON WORKS"

RUE WELLINGTON, OTTAWA.

Toutes réparations exécutées promptement.

T. STEWART,
23-1-88—6m ALEX. FLECK, JR.

MOULIN A PLANER D'OTTAWA

—ET—

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies

DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en mains : Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planéiers, Lattes, Douves, Bardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit à meilleur marché dans la ville.

R. THACKRAY, Propriétaire.
Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.
Connexion téléphonique. 17—1—88

BALANCES !

Aux Manufacturiers, Compagnies et hommes d'affaires.

Nous venons d'agrandir notre établissement, et nous y avons fait ajouter de nouvelles machines, afin de faciliter nos travaux manufacturiers, de réparations et d'ajustement de toutes les sortes de balances en usage.

Voici le certificat de C. T. Bate et Cie :

"Nous avons trouvé excellent le travail de réparations et d'ajustement de nos balances et poids, et nous n'hésitons pas à recommander votre établissement aux hommes d'affaires en général."

PRITCHARD & ANDREWS

Manufacturiers de Balances

175—RUE SPARKS—175

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

— MAGASINS : —

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M.
FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.

—ARGENT A PRETER—

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa ; Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR MCVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

MCLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de rembourser en aucun temps.

Docteur NOLIN

CHIRURGIEN-DENTISTE

Coin des rues Sussex et Rideau

OTTAWA

Heures de Bureau : - - De 9 a.m. à 5 p.m.

Dr J. A. FISSIAULT

CHIRURGIEN-DENTISTE

25 rue Sparks, vis-à-vis le Russell

Extraction des dents à l'aide du gaz.
Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR ET MEDAILLEUR

35 RUE METCALFE,

OTTAWA, ONTARIO

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

—OTTAWA—

Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de premiere classe.

Capitaux réunis : - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes espèces de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance.

LAURENT DUHAMEL

ETAL D. — MARCHE BY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

— DE —

CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier.)

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

Pour MESSIEURS SEULEMENT

A LOUER

De confortables chambres meublées, à l'Hôtel INTERNATIONALE, 12 et 14 rue George, avec connexion au restaurant.

J. W. LANCTOT,
19 11 87-88 Propriétaire.

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

HENRY WATTERS

CHIMISTE ET PHARMACIEN

Coin des rues Sparks et Bank.

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleig
Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1886

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, Etc

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage.

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—G

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec.
Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE NEUVIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. } MERCREDI, 15 FEVRIER 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Bill

DEMANDE DE BILLETS

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

à N. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre vendra bien expédier à l'adresse ci-dessous,
..... billets de 1re série à $1.00.
..... billets de 2me série à $25 cts.
La somme de $..... est ci-jointe.

ADRESSE

Nom .....
Rue ..... No .....
ou Boîte du Bureau de Poste No .....
Localité .....

REMARQUE.—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

CHENIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE

ENTRE

Montreal et Ottawa

ET

OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elgin comme suit :

TRAIN EPPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc à Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là à 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à dîner, arrivant à Montréal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Verm